Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 32 (1974)

Heft: 4

Artikel: Une opinion quant à la participation

Autor: Dubois, Charles-Arnold

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-137264

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une opinion quant à la participation

Charles-Arnold Dubois,
directeur-adjoint,
Association patronale suisse
des constructeurs de machines et
industriels en métallurgie,
Zurich

C'est extraordinaire ce qu'on a déjà pu écrire sur la participation. Et dire que cela durera à tout le moins jusqu'en 1976, lorsque le peuple suisse se prononcera! Avec des prolongements peut-être. Donc, il est impossible de s'exprimer au sujet de la participation sans qu'il y ait des répétitions. Je vais essayer, non pas de refaire l'histoire de cette question, ainsi que l'exégèse des textes, mais de prendre une position pratique, sans exclure les motifs de mon attitude.

TERMINOLOGIE

Il faudrait commencer par s'entendre à propos de la terminologie. Et le drame est qu'on ne s'entendra pas, car nous vivons dans un pays qui a deux langues principales ne connaissant que peu d'harmonie entre elles. Par-dessus le marché, le général de Gaulle est venu compliquer la situation. C'était d'ailleurs typiquement dans la politique gaullienne que de provoquer l'équivoque. En ce moment, il faut reconnaître que nos syndicats sont très « gaullistes ». Ils profitent de cette situation confuse pour essayer de tout obtenir, même ce que le Général n'aurait pas donné...

L'initiative syndicale est conçue en allemand. Or, dans la langue de Goethe, on parle de « Mitbestimmung », ce qui en français va plus loin que participation, parce que c'est la « co-décision ». Il y a donc déjà à la base une équivoque, un malentendu. Est-ce voulu? Jamais on ne le saura, car dans la participation la sincérité est très sujette à caution.

Comme en allemand on peut créer selon les besoins tous les mots qu'on veut, on rencontre ainsi, selon les auteurs, la « Mitwirkung » ou la « collaboration », la « Mitentscheidung » ou la « co-décision », la « Mitbeschprechung » ou la « co-discussion », etc. On peut allonger la liste aussi longtemps qu'on veut, mais en fait tout cela rentre dans la participation. Ainsi, il faut être reconnaissant aux principaux chefs syndicalistes d'avoir eu l'impatience de préciser leur pensée. Il ne fait plus aucun doute que la « Mitbestimmung », qui est l'objet de leur initiative, est certes une « participation » puisque ce terme veut tout dire et rien, mais incontestablement dans leur esprit c'est la *« co-gestion » intégrale*. Cela, c'est le maximum. Il est impossible de se tromper et de passer à côté. Ils veulent régir, décider, gérer, administrer. Les dictateurs n'en veulent pas davantage; ils ont simplement oublié d'y mettre la forme et d'invoquer la démocratie. Car à l'heure actuelle tout est « démocratisation » et « démocratique ». C'est plus subtil car le peuple a si bon dos.

LA PARTICIPATION «DÉMOCRATIQUE»

Le principe de la démocratie engendre automatiquement celui de la liberté. C'est au nom de ceux-ci qu'on agit pour mieux les régir, les soumettre, les tuer. Tous les fascismes; noir, brun et rouge, n'ont rien fait d'autre pour asservir. Ce qui est décourageant, c'est de voir que bien des gens ne demandent pas mieux que de se laisser abuser. Car il ne fait aucun doute que par leur initiative sur la participation, les syndicats se préoccupent peu des droits et libertés des individus, mais cherchent avant tout à établir leur pouvoir, y compris la mise en place de leurs privilégiés. Ils ne cachent pas qu'ils veulent arriver par-là:

a) à obtenir au moins la parité des sièges dans les conseils d'administration et on peut leur faire confiance: ces sièges ne seraient pas pour les travailleurs, mais réservés aux bureaucrates syndicalistes;

b) à ne tolérer l'éligibilité de travailleurs dans le conseil d'administration qu'après approbation des candidatures par le syndicat compétent;

c) à obtenir une influence directe dans les directions et autres cadres;

d) à contrôler les commissions d'entreprise et, en fait, la communauté d'entreprise.

On voit qu'on est très loin d'une véritable participation et beaucoup plus proche d'une tentative minoritaire conduisant à une socialisation à froid et à une expropriation sans indemnisation des propriétaires. N'oublions justement pas que les syndicats sont fort minoritaires dans l'ensemble du pays, ce qui paradoxalement peut être une force en raison du côté amorphe des grandes masses.

Cette idée de participation est vieille et anachronique. C'est le «spleen» des idéologues de gauche. Elle est contraire à la réalité de la société actuelle. Une participation verticale, comme la veulent les syndicats, n'est plus une participation, mais un changement de hiérarchie et de société en voulant remplacer la société libérale par le pouvoir syndical minoritaire et incontestablement dictatorial. On a toujours vu que ceux qui crient le plus «au feu» sont ou deviennent les incendiaires.

PARTICIPATION HORIZONTALE

Si l'on veut vraiment réaliser quelque chose de valable, il faut exclure les intérêts politiques et de puissance. Et surtout ne jamais perdre de vue l'efficience de l'économie et de la production. *Cela veut dire réaliser une participation intelligente avec les gens responsables selon leur compétence et leur formation.* Or, qui sont ces responsables? Ceux qui travaillent ensemble, tirent à la même corde, se connaissent et œuvrent dans la même communauté. Mais ils ne se trouvent pas dans les officines de propagande. C'est en fait ce qu'on appelle aujourd'hui le véritable «management», l'efficience dans l'entreprise et par l'équipe. A une telle participation, toujours oui, et les nombreuses expériences faites ne sont pas décevantes; chacun œuvre, discute, participe pleinement dans le domaine qui est le sien et où il peut donner le meilleur de soi, sinon on fait des malheureux. Pour qui et pour quoi? Pour satisfaire des censeurs, des donneurs de conseils gratuits, des gens qui pensent avant tout à leur carrière personnelle, des gens qui veulent le pouvoir sans responsabilités et qui ne sont de loin pas indispensables à la bonne marche de la société.

Pour ces raisons, tout en étant acquis à l'idée de la véritable participation, il faut rejeter l'initiative politique. Et ce n'est pas le contre-projet du Conseil fédéral qui peut changer quoi que ce soit. C'est un trompe-l'œil, car ce qui est supprimé dans le texte constitutionnel peut être sans autre réalisé par les lois d'application. On peut dire que c'est un manque de confiance à l'égard de l'Autorité supérieure du pays. Ce n'est pas vrai, étant donné que les hommes changent alors que les institutions subsistent.

PRÉCISIONS NÉCESSAIRES

Certains lecteurs s'étonneront de cette prise de position du fait que les syndicats sont des partenaires sociaux avec qui la confiance doit régner. Il faut dire d'emblée que sur ce sujet il y a divorce.

Pourquoi? Durant des décennies, les relations sociales ont été basées sur l'entente directe et contractuelle. Une véritable participation a été réalisée sur le plan supérieur, c'est-à-dire au-dessus des entreprises, entre organisations. C'était la meilleure base pour développer de façon sensée et positive l'idée d'une participation qui ne soit pas un acte de puissance, mais de construction mutuelle. Des études étaient en cours. Mais sans avertir, subitement, les syndicats ont cru bon de faire acte d'autorité et de porter à nouveau, après tant d'efforts contractuels, une telle question au niveau politique et d'hégémonie. Avec cela ils ont volontairement détruit une confiance si justement et longuement élaborée. En fait, ils ont réalisé, par pure démagogie, un terrible saut en arrière. Il ne faut dès lors pas s'étonner si, du côté des employeurs, la réaction fut d'abord de l'étonnement et une résolution de sauvegarder la société qui nous a apporté trop de bienfaits pour la sacrifier au pouvoir syndical.

D'ailleurs, les travailleurs eux-mêmes n'ont pas compris ce geste. Avec cela on les a désemparés. Ceci explique bien les grandes difficultés qui surgissent dans le domaine conventionnel. La bonne foi, la conviction, la volonté de s'unir pour défendre les intérêts économiques généraux dans un monde en pleine transformation, ne résultent pas de textes légaux ou de règlements, mais d'une bonne volonté qui n'est plus que sporadique.

CONCLUSION

En fait, on est loin de conclure. L'entente sociale devient une lutte politique. Il est inutile d'épiloguer longuement. La participation peut et doit exister. Elle ne saurait devenir un objet de lutte de puissance d'un groupe minoritaire. Elle doit être l'œuvre de chaque jour, à la place de travail et sans influences extérieures. Je ne saurais mieux terminer qu'en citant la conclusion d'une conférence donnée à Zurich par le conseiller national Hans Rüegg, président de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie:

« Tant que les revendications de participation ne sont motivées qu'idéologiquement ou surtout syndicalement, elles n'ont aucune justification parce qu'elles ne servent ni l'individu, ni la communauté.

» En revanche, pour autant qu'elles aient un fondement éthique, l'économie est tenue, dans son propre intérêt d'ailleurs, de les réaliser dans le cadre de la structure et de la direction de l'entreprise.

» Ici, également, il s'agit de tracer des limites. Si les exigences éthiques de l'individu et de la communauté d'entreprise ne sont pas un vain mot, le travailleur continue à avoir besoin avant tout d'un climat social sain, d'un employeur économiquement solide et de protection à l'égard d'exigences collectives qui restreignent inutilement son droit de libre disposition.

» Pour ces raisons, nous devons refuser la participation au niveau de la direction, parce qu'elle pourrait porter préjudice à l'efficacité et au rendement de l'entreprise. Il faut également rejeter une participation qui, à l'intérieur de l'entreprise, conduirait à une politisation des décisions objectives, par exemple pour le choix des dirigeants, les engagements et les licenciements, les restructurations, etc., ou qui pourrait entraver la compréhension objective et le savoir qualifié dans le domaine naturel de leur fonction. Mais avant tout, il s'agit de s'en tenir à l'impératif suivant: *aucune participation sans une coresponsabilité correspondante.*

» Cette dernière restriction veut naturellement dire *a contrario:* la participation n'est possible que là où une entière coresponsabilité peut et veut être endossée. La libération de l'homme dont on parle tant aujourd'hui ne peut exister, sur le plan économique pas plus que sur d'autres, qu'en contrepartie d'engagements sociaux, mais elle ne doit pas dégénérer. »

Comme on le voit, il y a une volonté positive quant au problème, à condition qu'on le traite avec discernement et sans arrière-pensées politiques ou de domination.